Communauté de Communes du Créonnais

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.12 Zonage

La Sauve

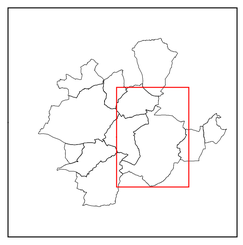

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Prescrit le :	Arrêté le :	Approuvé le :
19/05/2015	21/05/2019	21/01/2020
	PLAN N°	ECHELLE
	12	1/6 500

METROPOLIS, atelier d'urbanisme
10 rue du 19 mars 1962
33 130 Bègles

Légende

UAp; UApi
UB; UBi
UE; UEp; UEpi; UEi
UT
UX
1AU
2AUx
A; Ac;
Ap; Apc;
N; Nc; Ni; Npr
Ne; Nec; Nei
Nk; Nka
Np; Npc; Npi
Nt

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Subdivision fiscale
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau, étang, lac
- Cimetière
- Piscine
- Construction récente ou en cours
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergement hôtelier et touristique
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation de local technique
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
- Sujet identifié en Espace Boisé Classé
- Alignement identifié en EBC
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Périmètre d'OAP
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - boisement (entité boisé, haie, parc, zone tampon)
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve ou fossé
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Servitude de mixité sociale

Sources : Direction Générale des Finances Publiques. Cadastre, mise à jour 2019

0 250 500 m

Emplacements réservés

Code	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1l	Commune	Aménagement du carrefour entre la RD 121 et le chemin rural de Genestas	1211m²
2l	Commune	Création d'un cheminement piéton	183m²
3l	Commune	Création d'un accès à la zone 2AUy	892m²
4l	Commune	Création d'une aire de stationnement	5162m²
5l	Commune	Création d'un chemin d'accès d'une largeur de 2 mètres	77m²
6l	Commune	Création d'une aire de camping-car, aménagement d'une pleine sportive	90340m²
7l	Commune	Aménagement de faccès à la zone UE	313m²
8l	Commune	Création d'une liaison douce d'une largeur de 3 mètres	1692m²
9l	Commune	Sécurisation d'un virage de la VC4	81m²
10l	Commune	Maintien de l'équipement sportif existant	10762m²